

11 JUNE 2019

Amcor finalise l'acquisition de Bemis et crée le leader mondial des emballages de consommation

CHICAGO et MELBOURNE, Australie, 11 juin 2019 /PRNewswire/ -- Amcor annonce aujourd'hui la clôture de son acquisition de la société Bemis Company Inc., avec prise d'effet le 11 juin 2019. La société combinée exercera désormais ses activités en tant qu'Amcor plc (Amcor), et sera cotée sur la Bourse de New York sous le symbole au téléscripneur « AMCR » et sur la Bourse australienne sous le symbole au téléscripneur « AMC. » Amcor est incluse dans les indices S&P 500 et S&P/ASX 200.

Ron Delia, président-directeur général d'Amcor, a décrit l'acquisition comme « une étape importante pour deux solides entreprises dont l'histoire remonte à plus de 150 ans et qui anticipent un brillant avenir. »

« L'acquisition de Bemis apporte une échelle, des capacités et une empreinte supplémentaires qui renforceront la proposition de valeur leader du secteur d'Amcor et offriront une valeur significative à nos actionnaires », a ajouté M. Delia.

Amcor fabrique des emballages écologiques pour les produits alimentaires, boissons, produits pharmaceutiques, produits médicaux, produits pour la maison et pour les soins personnels, et autres produits de consommation. Durant l'exercice 2018, les opérations de la société ont généré des revenus combinés de plus de 13,4 milliards USD dans environ 245 sites et plus de 40 pays.

« En tant que leader mondial des emballages de consommation, la société Amcor est particulièrement bien placée pour capitaliser sur les préférences changeantes des clients, sur un paysage de clientèle et de détail en évolution, et sur le besoin croissant de développer des emballages qui protègent le mieux les produits et l'environnement », a ajouté M. Delia.

« C'est avec un grand plaisir que nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux employés, clients et actionnaires », poursuit M. Delia. « C'est le premier jour d'un avenir excitant et encore plus prometteur pour Amcor et pour toutes nos parties prenantes. »

À propos d'Amcor

Amcor est un leader mondial en développement et production d'emballages écologiques pour les produits alimentaires, les boissons, les produits pharmaceutiques, les produits médicaux, de soins personnels et domestiques, ainsi que d'autres produits. Amcor collabore avec de grandes entreprises du monde entier pour protéger leurs produits et les gens qui comptent sur eux, différencier les marques, et améliorer les chaînes de valeur avec une gamme d'emballages flexibles et rigides, de cartons spéciaux, de fermetures et de services. La société est axée sur la fabrication d'emballages qui sont de plus en plus légers, recyclables et réutilisables, et fabriqués en utilisant une quantité de plus en plus importante de contenu recyclé. Près de 48 000 collaborateurs Amcor génèrent 13 milliards USD de ventes à partir d'opérations occupant environ 250 sites dans plus de 40 pays.

NYSE : AMCR ; ASX : ASC www.amcor.com | [LinkedIn](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [YouTube](#)

Mise en garde concernant les déclarations prévisionnelles

Cette communication contient certaines « déclarations prévisionnelles » au sens de la Section 27A de la loi Securities Act de 1933 et ses amendements (la loi « Securities Act »), et de la Section 21E de la loi Securities Exchange Act de 1934 et ses amendements. Amcor Limited (« Amcor »), sa filiale Amcor plc (anciennement Arctic Jersey Limited) (« New Amcor ») et Bemis Company, Inc. (« Bemis ») ont identifié certaines de ces déclarations prévisionnelles par des mots tels que « croit », « peut », « pourrait », « possible », « devrait », « prévoit », « envisage », « plan », « anticipe », « estime », « potentiel », « conjoncture », « continue », le négatif de ces mots, l'emploi du conditionnel et du futur, d'autres termes ayant un sens similaire ou l'emploi de dates futures. Les déclarations prévisionnelles faites dans cette communication incluent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations concernant les bénéfices anticipés des transactions envisagées, y compris les résultats financiers et opérationnels futurs et les synergies et économies de coûts anticipées relatives aux transactions envisagées, les plans, objectifs, attentes et intentions d'Amcor, de New Amcor ou de Bemis et les délais prévus de clôture des transactions envisagées. Ces déclarations sont basées sur les attentes actuelles de la direction d'Amcor ou de Bemis, s'il y a lieu, sont qualifiées par les incertitudes et risques inhérents entourant les attentes futures de manière générale, et les résultats réels pourront varier sensiblement de ceux anticipés actuellement en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes. Ni Amcor, New Amcor ou Bemis, ni l'un quelconque de leurs administrateurs respectifs, membres de la direction ou conseillers, ne fournissent aucune déclaration, assurance ou garantie que la survenue des événements formulés explicitement ou sous-entendus dans une quelconque de ces déclarations prévisionnelles ne se produira réellement. Les risques et incertitudes susceptibles de faire varier les résultats par rapport aux attentes sont, sans limitation : les incertitudes quant au timing des transactions envisagées ; les incertitudes quant à l'approbation des transactions par les actionnaires de Bemis et d'Amcor, telle que requise en rapport aux transactions envisagées ; la possibilité qu'une offre concurrentielle soit faite ; la possibilité que les conditions de clôture des transactions envisagées ne soient pas satisfaites ou levées, y compris la possibilité qu'un organisme gouvernemental interdise, retarde ou refuse d'accorder une approbation nécessaire ; les effets de la perturbation causée par l'annonce des transactions envisagées ou l'exécution des obligations des parties en vertu de l'accord de transaction qui rendraient plus difficile le maintien des relations avec les employés, clients, fournisseurs et autres partenaires d'affaires ; le risque qu'un litige des actionnaires en rapport aux transactions envisagées affecte le timing ou la survenue des transactions envisagées ou entraîne des coûts importants de défense, d'indemnisation et de responsabilité ; les incertitudes quant à la disponibilité et aux conditions de refinancement de la dette existante d'Amcor ou de Bemis en rapport aux transactions envisagées ; l'incertitude quant à la question de savoir si et quand New Amcor pourra être inscrite à la cote de l'indice US S&P 500 et de l'indice S&P / ASX 200 ; les l'incertitude quant à la question de savoir si, quand et dans quelles quantités les paiements de dividendes futurs pourront être effectués par Amcor, Bemis ou New Amcor ; d'autres effets commerciaux, y compris les effets des conditions industrielles, économiques ou politiques échappant au contrôle des parties sur les transactions envisagées ; les coûts de transaction ; le passif réel ou éventuel ; les perturbations des marchés des capitaux ou financiers ; les autres risques et incertitudes discutés dans les divulgations d'Amcor à la Bourse australienne (« ASX »), y compris la section « 2018 Principal Risks » du rapport annuel 2018 d'Amcor ; ainsi que les autres risques et incertitudes abordés dans les documents déposés par Bemis auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (la « SEC »), y compris la section « Risk Factors » du rapport annuel de Bemis sur Formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Vous pouvez obtenir gratuitement des copies des divulgations d'Amcor à l'ASX sur le site Web de l'ASX (www.asx.com.au). Vous pouvez obtenir gratuitement des copies des documents déposés par Bemis auprès de la SEC sur le site Web de la SEC (www.sec.gov). Les déclarations prévisionnelles contenues dans les présentes ne sont valables qu'à la date de ces dernières et ni Amcor, ni New Amcor ni Bemis n'est dans l'obligation d'actualiser une déclaration prévisionnelle ou toute autre information dans cette communication, en réponse à de nouvelles informations, des développements futurs ou pour toute autre raison, ou de corriger des inexactitudes ou des omissions qui pourraient devenir apparentes dans ces déclarations prévisionnelles, sauf si la loi l'exige explicitement. Toutes les déclarations prévisionnelles contenues dans cette communication sont qualifiées dans leur intégralité par cette déclaration de mise en garde.